

1. Record Nr.	UNINA9910466789103321
Autore	Alexandre Anne-Gwenn
Titolo	Risques environnementaux [[electronic resource]] : Approche juridique et assurantielle. Europe et Amerique du Nord
Pubbl/distr/stampa	Cork, : Primento Digital Publishing, 2012
ISBN	2-8027-3897-6
Descrizione fisica	1 online resource (642 p.)
Collana	Cahiers de droit international
Disciplina	349.42
Soggetti	Electronic books.
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di contenuto	Couverture -- Titre -- Copyright -- Collection -- Dedicace -- Remerciements -- Preface -- Introduction generale -- Section 1 - Les sources, naissance et developpement du droit de l'environnement et du droit des assurances -- 1. Les sources, naissance et developpement du droit de l'environnement et ses definitions -- A. Les sources, naissance et developpement du droit de l'environnement -- B. Les definitions de l'environnement -- 2. Les sources, naissance et developpement du droit des assurances et ses definitions -- A. Les sources, naissance et developpement du droit des assurances -- B. Les definitions de l'assurance -- Section 2 - Les fondements des principes directeurs en droit de l'environnement et en droit des assurances : convergences ou divergences ? -- 1. Les fondements des principes de precaution, de prevention et de pollueur-payeur en droit de l'environnement -- A. Le principe de prevention en droit de l'environnement -- B. Le principe de precaution en droit de l'environnement -- C. Le principe du pollueur-payeur en droit de l'environnement -- 2. Les fondements des principes de prevention, de sauvetage, de precaution et indemnitare en droit des assurances -- A. Le principe de prevention en droit des assurances -- B. Le principe de precaution en droit des assurances -- C. Le principe de sauvetage en droit des assurances -- D. Le principe indemnitare en droit des assurances -- Section 3 - L'interet de l'etude et la delimitation de la recherche -- 1. L'interet de l'etude -- 2. La delimitation du sujet -- Partie 1 - L'assurabilite du risque environnemental : un perimetre juridique et technique, encadre mais

evolutif -- Titre 1 - La determination du perimetre juridique et technique du risque environnemental -- Chapitre 1 - Les conditions juridiques d'assurabilite du risque environnemental.

Section 1 - Le role de l'alea dans l'assurabilite du risque environnemental -- 1. L'alea, element fondamental de tout risque assurable -- A. La definition et la fonction de l'alea en assurance -- B. L'alea, cause du risque -- C. Le risque, independant de la volonte de l'assure -- 2. Le caractere specifique de l'alea dans le cas du risque environnemental -- A. La distinction classique entre le risque environnemental accidentel et graduel et les limites de cette distinction -- B. La distinction renouvelee entre le risque environnemental accidentel et graduel -- Section 2 - Le role de l'alea par rapport au risque environnemental realise et a la pollution historique -- 1. L'alea et le risque environnemental realise -- A. Le risque de realisation certaine -- B. Le risque de realisation probable -- 2. L'alea et la pollution historique -- A. La definition de la pollution historique et le role de l'alea -- B. L'interpretation et la prise en compte de la pollution historique par les legislations nord-americaine et europeennes --

Chapitre 2 - Les conditions techniques d'assurabilite du risque environnemental -- Section 1 - Les fondements mathematiques de l'assurance appliques au risque environnemental -- 1. La probabilite de survenance des risques et le calcul des primes d'assurance -- A. La probabilite de realisation des risques couverts -- B. Le calcul des primes d'assurance -- 2. La specificite du risque environnemental, en termes de frequence et d'importance financiere du risque -- A. La specificite du risque environnemental quant a sa frequence et son importance financiere -- B. Le transfert necessaire du risque environnemental -- Section 2 - L'evaluation concrete des risques environnementaux -- 1. L'evaluation des biens soumis au risque et des dommages encourus -- A. L'evaluation des biens soumis au risque. B. L'evaluation des dommages encourus et l'objectif recherche de l'evaluation -- 2. L'evaluation du risque environnemental et des dommages environnementaux encourus -- A. L'evaluation du bien environnemental soumis au risque -- B. L'evaluation du risque environnemental -- C. L'evaluation des dommages environnementaux encourus -- Conclusion du Titre 1 --

Titre 2 - La determination de la categorie d'assurance du risque environnemental -- Chapitre 1 - La responsabilite civile generale, initialement retenue pour apprehender les atteintes a l'environnement -- Section 1 - Le regime de responsabilite civile pour atteintes a l'environnement, prealable aux garanties d'assurance -- 1. Les regles communes aux assurances Responsabilite civile -- A. Les risques garantis par l'assurance Responsabilite civile -- B. Le montant de l'assurance Responsabilite civile -- C. La duree de l'assurance Responsabilite civile -- 2. Les mecanismes de la responsabilite civile, adaptes a l'environnement -- A. Le fait generateur et la designation du responsable d'une atteinte a l'environnement -- B. Le dommage et sa preuve -- C. Le lien de causalite -- Section 2 - L'adequation de la responsabilite civile delictuelle sans faute ou objective au risque environnemental -- 1. Une responsabilite civile objective liee au risque environnemental -- A. Aux Etats-Unis -- B. Au Canada -- C. Au niveau national, international puis europeen -- 2. Les interrogations quant a la justification de la responsabilite objective fondee sur le risque environnemental -- A. La discussion a propos des differentes theories justifiant la responsabilite civile objective -- B. Les consequences negatives de la responsabilite civile objective pour l'assurance --

Chapitre 2 - L'evolution vers une responsabilite environnementale specifique, a la recherche d'un equilibre.

Section 1 - La specificite de la responsabilite environnementale quant a la notion de responsabilite civile et a son etendue -- 1. Un regime de responsabilite hybride alliant la responsabilite pour faute et la responsabilite sans faute ou objective -- A. Un regime de responsabilite environnementale europeen base sur le principe « pollueur-payeur » et affranchi du regime americain -- B. Les exonerations au systeme de responsabilite environnementale -- 2. Une responsabilite environnementale limitee -- A. Une responsabilite environnementale limitee dans le temps -- 3. Une responsabilite limitee partielle ou solidaire en cas de pluralite d'auteurs -- Section 2 - La specificite de la responsabilite environnementale quant a son mode de reparation -- 1. Le mode de reparation de l'environnement aux Etats-Unis -- A. La reparation en nature et le role de l'Environmental Protection Agency (EPA) -- B. La compensation des impacts sur l'environnement et les banques de compensation ou mitigation banks -- 2. Le mode de reparation de l'environnement au sein de l'Union europeenne -- A. Les differentes formes de reparation en nature -- B. La reaction des compagnies d'assurance face a la reparation en nature instauree par la directive 2004/35/CE -- Conclusion du Titre 2 -- Conclusion de la premiere partie -- Partie 2 - L'assurance du risque environnemental : une approche dualiste de la reparation et de la prevention -- Titre 1 - L'approche classique de l'assurance du risque environnemental centree sur la reparation -- Chapitre 1 - Les techniques contractuelles garantissant la reparation du risque environnemental -- Section 1 - La reparation des dommages environnementaux a la lumiere des techniques contractuelles -- 1. Le perimetre de couverture propose par les garanties d'assurance environnementale -- B. Aux Etats-Unis -- B. Au Canada -- C. Au Royaume-Uni. D. En France -- 2. Les definitions de la pollution, de l'atteinte a l'environnement et de la reparation dans les polices d'assurance environnementale -- A. Les definitions de la pollution et de l'atteinte a l'environnement -- B. Les definitions de la reparation de l'environnement -- 3. Les territoires couverts par les garanties d'assurance environnementale -- A. Aux Etats-Unis -- B. Au Canada -- C. Au Royaume-Uni -- D. En France -- Section 2 - Les techniques contractuelles utilisees pour limiter la reparation des dommages environnementaux -- 1. La limitation de la reparation des dommages environnementaux par les exclusions de garantie -- A. Aux Etats-Unis -- B. Au Canada -- C. Au Royaume-Uni -- D. En France -- 2. La limitation de la reparation des dommages environnementaux par le perimetre temporel -- A. Le declenchement et l'application de la garantie dans le temps -- B. La prise en compte du passif environnemental -- Chapitre 2 - La mutualisation des risques environnementaux a un niveau national et supra-national -- Section 1 - Le regroupement des compagnies d'assurance et de reassurance en pool -- 1. L'origine et le fonctionnement des pools environnementaux -- A. L'origine des pools environnementaux -- B. Le fonctionnement des pools environnementaux -- 2. La couverture des risques environnementaux par les pools environnementaux -- 3. Les limites des pools environnementaux -- A. La capacite de garantie et le territoire couvert -- B. Les exclusions -- C. La periode de garantie -- Section 2 - La mise en œuvre du principe de solidarite par les fonds speciaux d'indemnisation a un niveau national ou supra-national -- 1. Les fonds d'indemnisation crees entre professionnels -- A. L'origine et le mecanisme des fonds d'indemnisation crees entre professionnels -- B. Le financement des fonds d'indemnisation crees entre professionnels.

2. Les fonds d'indemnisation nationaux et internationaux.

Sommario/riassunto

Les catastrophes industrielles nous rappellent régulièrement que la Terre subit de graves menaces environnementales. L'assurance apparaît comme un moyen parmi d'autres pour financer la réparation de l'environnement. Cet ouvrage dégage, dans une optique comparative, la problématique générale de l'assurabilité et de l'assurance du risque environnemental en Europe et en Amérique du Nord (États-Unis, Canada). L'auteur analyse de quelle manière le risque environnemental est assurable, d'un point de vue juridique, technique et financier, puis observe de quels types de garantie il peut relever.